

- LA LETTRE HORTICOLE - Décembre 2001 -

ÉDITORIAL

Ce numéro de la Lettre Horticole est consacré, d'une certaine manière à l'avenir, puisque l'environnement y tient une large part :

- Que faire des plastiques utilisés sans nuire à notre environnement ?
- Comment adapter la production horticole aux exigences de la réglementation et des consommateurs en matière de respect de l'environnement ?

Enfin, l'annuaire des Horticulteurs et Pépiniéristes de Poitou-Charentes, a été lancé sur Internet, qui sera peut être un outil commercial important à l'avenir.

Bonne lecture !!!

Quel avenir pour les plastiques horticoles
après usage ?

L'horticulture utilise de plus en plus de plastique : poteries, bâches, sacs de terreau... Mais la question de l'élimination, après usage, reste posée.

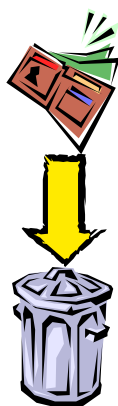
C'est pourquoi, dans le courant de l'été 2001, nous avons fait le point sur ce problème.

Tout d'abord, que dit la loi ? Elle dit que le producteur de déchets est responsable de leur élimination et qu'il doit chercher à les valoriser.

La valorisation peut être :

- ☞ énergétique (incinération avec récupération d'énergie)
- ☞ matière (refondre le plastique pour fabriquer de nouveaux produits).

Dans la pratique, les solutions adoptées sont variées et pas toujours légales (réutilisation, feu, enfouissement, location de benne pour mise en décharge). De toutes ces solutions, la dernière est



la plus en accord avec la loi. C'est aussi la plus chère.

Le plastique horticole est théoriquement recyclable, et il peut, sous certaines conditions (tri par matière, volumes importants, matière homogène et pas trop sale) intéresser des recycleurs.

La première condition est le tri par matière :

Le polyéthylène est utilisé pour les bâches de tunnels, les sacs de terreau, les films étirables.

La Chambre d'Agriculture 17 collecte une fois par an (en mai) les bâches agricoles. Les horticulteurs peuvent se joindre à cette collecte.

Dans la Vienne une plate-forme pour le recyclage des bâches plastiques agricoles sera mise en place. Les horticulteurs pourront y participer.

Les autres départements n'ont pas encore de dispositions précises.

Les sacs de substrat sont récupérés sans frais

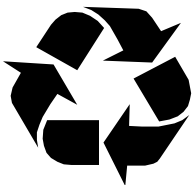


par la société APROVAL, à Mornac en Charente, (tel : 05 45 65 91 97).

Le polypropylène (pots horticoles) et le polystyrène thermoformé (plaques de distançage, plaques de jeunes plants, godets) peuvent être rachetés. Pour cela, il faut que les pots et les plaques soient :

- ☞ triés et séparés par matière
- ☞ vidés (terre, plante)
- ☞ pressés pour diminuer le volume et réduire les coûts de transport.

Le polystyrène expansé (plaques de jeunes plants blanches) souillé est difficilement valorisable. Les fabricants de plaques les récupèrent moyennant finances. L'entreprise Chassain (Corrèze) récupère et recycle le polystyrène expansé.



Les emballages de produits phytosanitaires doivent normalement être récupérés. Des opérations ponctuelles sont parfois organisées par les Chambres d'Agriculture ou les coopératives d'approvisionnement. Elles sont annoncées dans la presse agricole.

Que ce soit en vue d'un recyclage ou pour diminuer le nombre de bennes nécessaires, il peut être rentable d'utiliser une presse (coût ~ 50 000 F H.T.), soit individuellement, soit à plusieurs. De

Un chargé d'étude Management Environnemental à l'ARRDHOR

Le respect de l'environnement est une préoccupation de plus en plus présente dans l'opinion publique. Pour vos entreprises, cela peut avoir plusieurs conséquences :



- ☞ pour la production : réglementation plus contraignante (matières actives interdites, recyclage des solutions nutritives, plastiques usagés, taxes diverses.....)
- ☞ pour la formation : adaptation nécessaire aux nouvelles techniques
- ☞ pour la commercialisation : valorisation commerciale des efforts réalisés au niveau de la production (labelisation M.P.S., norme ISO 14000, etc.....).

Afin de vous aider à mieux négocier cette évolution, un chargé d'étude "Management environnemental" est arrivé à l'ARRDHOR début décembre. Son action, financée par l'ADEME, le Conseil Régional et ONIFLHOR consistera à :

- ☞ faire l'inventaire des normes existantes
- ☞ enquêter sur les pratiques et sensibiliser les entreprises
- ☞ animer un réseau d'entreprises
- ☞ accompagner celles qui le souhaitent dans la mise en place de système de management environnemental.

[HTTP://WWW.HORTI-POITOU-CHARENTES.COM](http://www.horti-poitou-charentes.com)
L'annuaire des horticulteurs sur Internet

Après la version "papier" de l'Annuaire des Horticulteurs et Pépiniéristes de la Région Poitou-Charentes (près de 4000 exemplaires diffusés en février 2001), une version "internet" a été lancée au printemps.



Le site (<http://www.horti-poitou-charentes.com>)

présente la filière régionale, reprend les informations de la version papier et permet une recherche par produits ou par département.

Sa fréquentation est d'environ 250 connexions par mois.

Ce site peut être actualisé. Si, vous avez lancé votre propre site Internet, ou si vous possédez désormais une adresse E mail, vous pouvez nous l'indiquer de manière à actualiser les

POUR TOUTE REMARQUE, SUGGESTION, OU COMPLÉMENT D'INFORMATION CONCERNANT CE NUMÉRO DE LA LETTRE HORTICOLE, OU POUR LES NUMÉROS A VENIR, CONTACTEZ NOUS, PAR TÉLÉPHONE (05 46 99 17 01) PAR FAX (05 46 87 28 63) OU PAR E MAIL (arrdhor@wanadoo.fr)